

Le 8 juillet 2016

[Traduction]

Opportunités Nouveau-Brunswick

M. Fitch : Dans un esprit d'équité et de collaboration en ce dernier jour de la session parlementaire, je vais donner à la ministre responsable d'Opportunités NB une dernière chance de prendre la parole et de nous indiquer si elle a eu l'occasion de se rendre au bureau central d'ONB, situé sur la rue King, pour demander à obtenir le rapport annuel.

[Original]

L'hon. M^{me} Landry : C'est un grand plaisir pour moi de me lever à la Chambre aujourd'hui pour répondre une dernière fois au chef de l'opposition que le rapport annuel d'Opportunités Nouveau-Brunswick sera déposé, comme ceux de toutes les autres corporations de la Couronne, d'ici la fin juillet. Une fois que les états financiers seront vérifiés, un rapport final sera présenté, et ce, dès l'automne.

J'aimerais rappeler à la Chambre qu'Opportunités Nouveau-Brunswick est le premier point de contact pour les entreprises du Nouveau-Brunswick et pour les entrepreneurs de chez nous. Opportunités Nouveau-Brunswick a des points de contact partout dans la province et fait de l'excellent travail afin d'aider nos entreprises à créer des emplois et à exporter davantage. C'est pourquoi nous avons récemment annoncé que plusieurs entreprises avaient créé des emplois chez nous.

[Traduction]

Assemblée législative

M. Fitch : Il est bon de voir que le premier ministre a autorisé la ministre à répondre à la question posée à tant de reprises et que la ministre a enfin réussi à trouver ses notes sur le sujet.

Je suis surpris que le premier ministre n'ait pas pris la parole ce matin au sujet des comités spéciaux, car la question fait les manchettes et préoccupe les gens d'en face dernièrement. Cependant, il faut tenir compte d'éléments comme le comité spécial, qui est tenu en vertu de la loi de renouveler les mandats du défenseur du consommateur en matière d'assurance et du commissaire aux conflits d'intérêts qui ont expiré en juin, dont il n'est aucunement fait mention. J'aimerais poser la question suivante au premier ministre : Pourquoi ne vous êtes-vous pas conformé à la loi en créant un comité spécial sur les éléments en question?



[Original]

L'hon. M. Gallant : Les commissaires de l'Assemblée législative sont en train de faire leur travail. Nous avons des personnes pour assumer les responsabilités rattachées aux postes vacants. Évidemment, nous voulons voir s'il est possible de trouver des gains d'efficacité au sein de ces bureaux ; nous avons dit cela il y a déjà quelques mois. Lorsque nous serons sur le point de pouvoir mettre en place des mesures qui nous permettront de réaliser des gains d'efficacité, nous ferons en sorte de pourvoir les postes vacants.

Ce qui est important pour moi aujourd'hui, c'est de voir que le chef de l'opposition veut parler des comités. Je trouve encore très surprenant que les parlementaires du côté de l'opposition ne soient pas prêts à participer avec nous à un processus non partisan, dans lequel nous donnerons la majorité aux parlementaires du côté de l'opposition et du troisième parti, en vue de discuter du sujet important qu'est la réforme électorale. J'espère que, aujourd'hui, le chef de l'opposition va confirmer la participation des parlementaires de son parti.

[Traduction]

M. Fitch : Je rappelle au premier ministre que la majorité repose sur le chef du Parti vert, qui a déjà parlé de la question aux médias.

Encore une fois, si les gens d'en face s'efforçaient de discuter de la question plutôt que de chercher à nous faire des reproches à l'Assemblée législative et à nous mettre dans l'embarras... J'ai dit depuis le début qu'il y avait des options nous permettant d'avancer, mais les gens de l'autre côté ne semblent pas du tout disposés à respecter le processus.

À mon sens, cela nous ramène à la question de savoir pourquoi nous sommes ici un 8 juillet. Les nouvelles règles qui ont été instaurées à la Chambre ne fonctionnent pas. Nous avons eu le moins de jours de séance et le moins de projets de loi ainsi que le plus de projets de loi retirés ou renvoyés au Comité de modification des lois. Le premier ministre doit admettre que son horaire importe plus que la réalisation des travaux de l'Assemblée législative, à moins que ce ne soit les règles instaurées par le gouvernement qui ne fonctionnent tout simplement pas. Qu'en est-il exactement?

L'hon. M. Gallant : Les propos du chef de l'opposition permettent de clarifier deux ou trois choses. Ce qui lui pose véritablement problème en ce qui concerne le comité directeur que nous essayons de former à l'Assemblée législative pour discuter de la réforme électorale, c'est le fait que le député de Fredericton-Sud, le chef du Parti vert, aurait une voix importante dans le processus. Il est évident que le chef de l'opposition y voit un problème. Il a raison. La majorité ne reposerait pas sur l'opposition. La majorité ne reposerait pas sur le gouvernement. La majorité devrait être composée de deux partis politiques qui acceptent les réformes proposées. À mon avis, c'est fantastique. En fait, je pense que c'est la définition même de « non partisan ».



Il est très regrettable que le chef de l'opposition et les Conservateurs refusent de travailler avec d'autres partis politiques. Nous avons élaboré un cadre selon lequel deux des trois partis politiques devraient se mettre d'accord sur les recommandations proposées. Nous procéderions ainsi après une longue période de consultation avec les gens du Nouveau-Brunswick et nous aurions une bonne discussion non partisane. Vous êtes invités à prendre part au processus. Voilà ce que je dis à l'opposition.

M. Fitch : Encore une fois, le premier ministre sait très bien que, une fois le rapport du comité produit, il incombera au gouvernement de prendre les décisions qui s'imposent. Nous avons constaté à la Chambre le résultat des modifications apportées au Règlement, par suite des règles que les gens d'en face ont instaurées au sein du CAAL. Aucune discussion n'a eu lieu. Il s'agissait simplement d'une approche autoritaire visant à imposer des règles.

Même ce matin avant la période des déclarations, le leader parlementaire aurait pu venir nous trouver pour nous dire : Nous voulons faire une longue déclaration au sujet d'un enjeu particulièrement important. Mais non, les gens d'en face sont simplement venus à la Chambre en pensant que tout leur était dû et que tout le monde accepterait leur façon d'agir.

À notre avis, voici la façon dont la Chambre devrait fonctionner. Des réunions pourraient avoir lieu. Or, Monsieur le président, même vous, vous pourriez collaborer avec nous et les leaders parlementaires pour trouver une solution à des problèmes comme celui-ci, au lieu de nous les présenter à la dernière minute. Le premier ministre reconnaîtra-t-il que les règles instaurées par le gouvernement ne servent pas bien l'intérêt des gens à l'Assemblée législative?

L'hon. M. Gallant : L'opposition est manifestement ravie qu'un journal ait publié un article au sujet des jours de séance. En fait, j'ai trouvé l'article fort intéressant. Il est toutefois dommage que l'article n'ait établi aucun lien ; c'est donc ce que je vais faire aujourd'hui.

L'article mentionnait le nombre de jours de séance tenus du 1^{er} janvier à la fin de mai et soulignait le fait que, pendant la période visée, il y avait eu 20 jours de séance au Nouveau-Brunswick alors que la moyenne nationale se situait à 30 jours. Je pense que les renseignements sont très utiles. Il est dommage que, à mon sens, l'article ne soit pas complet. Il aurait pu indiquer que, au Nouveau-Brunswick, nous avons dû ajouter 8 jours de séance vu que nous avons siégé du 28 juin jusqu'à aujourd'hui. Cela représente 8 jours de plus, étant donné que nous avons dû venir pour la période des questions. Cela nous amène donc à 28 jours, ce qui se situe tout à fait dans la moyenne nationale.

Nos règles, soit les règles qui ont été instaurées, contribuent à la démocratie. Ces règles nous permettent de procéder à un examen approfondi en comité, d'avoir des périodes de questions et de discuter des priorités des gens du Nouveau-Brunswick, qui sont l'économie, l'éducation et les soins de santé.



M. Fitch : Encore une fois, les faits parlent d'eux-mêmes dès qu'il s'agit du gouvernement actuel. Nous avons souligné le fait que les règles de la Chambre ne fonctionnaient pas. L'horaire du premier ministre passe avant les règles, ce qui est évident aujourd'hui.

Nous avons vu les résultats qu'ont produits un certain nombre de comités que le gouvernement a créés. Nous avons constaté que la révision stratégique des programmes n'était en fait qu'un prétexte pour augmenter la TVH. Nous avons vu le Comité de l'éducation qui devait être multipartite, et, après deux réunions du comité, le gouvernement a pris les choses en main. Le comité consacré au gaz de schiste a, pour sa part, présenté ses conclusions au gouvernement après avoir accompli un travail considérable, mais le gouvernement a simplement maintenu le statu quo. Le gouvernement actuel a osé dire à maintes reprises qu'il voulait travailler avec tout le monde alors que c'est lui qui décide. Quant au Comité sur les changements climatiques, qui est particulièrement important, il est en plein dans ses travaux, mais nous craignons qu'il ne s'agisse que d'un prétexte pour imposer une taxe sur le carbone aux gens du Nouveau-Brunswick, lesquels sont déjà surtaxés.

Le premier ministre répondra-t-il à la question suivante : Modifiera-t-il les règles de la Chambre pour permettre un bon débat?

Le président : Le temps est écoulé. Le temps est écoulé, Monsieur le chef de l'opposition.

L'hon. M. Gallant : Les observations du chef de l'opposition indiquent clairement quel est le problème de l'opposition, et je citerai ce qu'il a dit à un journal. Il a dit : Nous avons moins de jours de séance et nous sommes retenus ici en juillet. Nous contestons le fait que nous ayons eu moins de jours de séance. Du 1^{er} janvier jusqu'à la fin de mai, nous avons eu 20 jours de séance. Nous venons d'ajouter 8 jours. Nous en sommes donc à 28 jours, ce qui se situe tout à fait dans la moyenne nationale. Cependant, la phrase citée nous éclaire sur le vrai problème qui se pose. L'opposition estime qu'elle est retenue ici en juillet.

En tant que gouvernement, nous n'avons pas d'objection à travailler pendant l'été. Cela ne nous dérange pas de venir à l'Assemblée législative même s'il fait beau dehors. Il fait peut-être chaud ici, mais cela ne nous dérange pas de venir adopter un projet de loi sur les droits de scolarité gratuits qui aidera ceux qui en ont le plus besoin. Cela ne nous dérange pas d'offrir un crédit, soit le plus généreux du Canada atlantique, aux familles à faible ou à moyen revenu. Malheureusement, cela dérange l'opposition.

M. Fitch : Eh bien, encore une fois, le programme politique du premier ministre est bloqué. C'est son programme qui a été bloqué. Puisque le gouvernement n'a pas réussi à mener à bien son programme, il a dû présenter une motion de clôture autoritaire visant à limiter le débat. Voilà comment les parlementaires du côté du gouvernement font bouger les choses ici. Ils se servent de leur majorité pour écraser l'opposition. Voilà ce qu'ils font.

Le premier ministre a dit publiquement qu'il avait eu l'amabilité de nous accorder deux semaines supplémentaires de débat. En fait, il aurait préféré voyager en grande pompe aux



quatre coins du pays pour assister à diverses collectes de fonds et activités de financement, faisant passer son programme avant la démocratie parlementaire. Si le programme du premier ministre est si important, pourquoi a-t-il retiré le projet de loi relatif à la *Loi sur l'organisation judiciaire*? A-t-il reçu un appel d'Ottawa? Dominic lui a-t-il dit de retirer le tout?

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Gallant : Ce n'est pas moi qui le dis. C'est écrit noir sur blanc. Le chef de l'opposition a dit lui-même aux gens du Nouveau-Brunswick qu'il était retenu ici en juillet et s'en est plaint. Ce sont ses propres paroles.

Pour quelqu'un qui fait de la politique depuis longtemps, j'aurais cru que le chef de l'opposition savait que les gens du Nouveau-Brunswick s'attendent à ce que nous travaillions 12 mois par année. On serait porté à croire qu'une personne qui a été ministre sous l'ancien gouvernement saurait que, si nous voulons faire progresser notre province, faire croître l'économie, créer des emplois et améliorer l'éducation et les soins de santé, il nous faut travailler 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et ce, 12 mois par année.

Que le chef de l'opposition ait l'audace de nous reprocher nos efforts pour faire progresser la province et de se plaindre de devoir être ici en juillet... À mon sens, il fait beaucoup de tort au Parti conservateur. À mon avis, il a clairement démontré que les priorités de l'opposition étaient déconnectées de la réalité des gens du Nouveau-Brunswick.

M. Fitch : La seule chose qui soit déconnectée, c'est la perception du premier ministre quant à la réalité. Nous étions prêts à travailler en mai. Nous étions prêts à travailler en juin. Nous sommes rendus en juillet.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Fitch : Si, à votre avis, nous ne sommes pas prêts à... Retirez la motion de clôture. Retirez la motion de clôture, annulez-la et mettons-nous au travail. Mettez vos paroles à exécution. Faites un petit effort et retirez la motion. Si vous croyez que nous ne sommes pas prêts à travailler, retirez votre motion de clôture et revenons la semaine prochaine pour terminer le travail.

Encore une fois, si le premier ministre voulait tellement réaliser son programme, pourquoi a-t-il retiré, au détriment de la réputation du vice-premier ministre, le projet de loi très controversé relatif à la magistrature? Le premier ministre a-t-il reçu un appel d'Ottawa...

Le président : Le temps est écoulé.



L'hon. M. Gallant : Non, non, non, ne changez pas de sujet. Vous étiez évidemment prêts à travailler en mai, mais vous ne l'êtes pas en juillet. Les gens d'en face sont retenus ici en juillet. Le député d'en face ose maintenant prendre la parole...

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Les gens d'en face osent maintenant tous prendre la parole et prétendre qu'ils veulent poursuivre les travaux à la Chambre. Il y a quelques semaines, ils sont venus nous trouver pour nous dire que, si nous retirions le projet de loi sur les droits de scolarité gratuits, nous pourrions terminer les travaux vendredi. Ils voulaient partir vendredi dernier.

(Exclamation.)

Le président : Je rappelle à l'ordre la députée d'Edmundston—Madawaska-Centre.

L'hon. M. Gallant : Comme les gens d'en face l'ont dit, ils ne voulaient pas être « retenus ici en juillet ». À nos yeux, nous ne sommes pas retenus ici en juillet. Nous sommes contents d'être ici en juillet pour offrir aux familles à faible ou à moyen revenu le crédit pour la TVH le plus généreux et le plus important qui soit. Nous sommes contents d'être ici en juillet pour accorder au Conseil des femmes l'indépendance dont il a besoin. Nous sommes contents d'être ici en juillet pour adopter le projet de loi sur les droits de scolarité gratuits, donnant ainsi l'espoir aux membres de famille à faible ou à moyen revenu qu'ils auront accès à l'éducation qu'ils méritent.

M. Fitch : Monsieur le président, ayez l'obligeance de dire au premier ministre qu'il n'a pas besoin de crier pour faire valoir son argument. Il nous l'a reproché à maintes reprises à l'Assemblée législative et, maintenant, c'est lui qui agit ainsi.

(Exclamation.)

Le président : À l'ordre.

M. Fitch : Vous parlez de collaboration. Oui, nous nous sommes adressés au gouvernement pour lui dire que nous voulions collaborer, car nous savions qu'il y avait des questions dont il fallait s'occuper dans les circonscriptions et qu'il était possible de faire le travail en mai et en juin.

Il demeure que nous voulons apporter des améliorations au projet de loi relatif au Programme d'aide aux études. Nous voulons y apporter des améliorations, car le gouvernement actuel n'a pas tenu compte de certains éléments, comme de donner le choix aux étudiants et d'élargir la liste d'établissements au-delà des cinq désignés. Au titre du Programme d'aide aux études, les étudiants ne peuvent pas choisir un des 55 établissements privés. Nous voulons apporter des



améliorations. Si le premier ministre veut travailler en juillet, qu'il retire la motion de clôture afin que nous puissions nous remettre au travail.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Le chef de l'opposition ne peut pas changer ses mots maintenant ; ce qu'il a dit hier est clair :

[Traduction]

Nous sommes retenus ici en juillet.

[Original]

Ce n'est pas moi qui ai dit cela, c'est bel et bien le chef de l'opposition. C'est lui qui a dit cela aux médias, et ses propos ont été imprimés. Il a raison de dire que je suis peut-être en train de m'exciter un peu trop ; oui, c'est vrai. Je suis excité de voir que nous sommes en train de faire approuver un projet de loi qui va éliminer les frais de scolarité pour la population étudiante qui en a le plus besoin dans la province.

Je suis aussi excité de voir que mon gouvernement va accorder le rabais le plus généreux de toutes les provinces de l'Atlantique aux familles qui en ont le plus besoin. Je suis également fier et excité de voir que nous allons faire en sorte que le forum pour faire avancer la cause féminine ici, dans la province, sera indépendant de notre gouvernement. Ce n'est pas ce qu'a fait le gouvernement précédent, lorsqu'il était au pouvoir.

[Traduction]

Je suis ravi que nous soyons ici en juillet pour continuer à faire croître l'économie, à faire progresser la province et à en faire le meilleur endroit où vivre.

M. Fitch : Eh bien, je suis content de voir que je capte autant l'attention du premier ministre. S'il est tellement ravi d'être ici en juillet, pourquoi ne retire-t-il pas la motion de clôture visant à limiter le débat pour que nous puissions revenir la semaine prochaine?

Le premier ministre achoppe sur quelques mots. S'il achoppe sur quelques mots que j'ai prononcés, pourquoi ne nous arrêterions-nous pas sur quelques-uns de ses mots? Il était question de 5 000 emplois au cours du premier mandat. Pardon, pardon. Il s'agissait de 5 000 emplois pendant la première année au pouvoir et de 10 000 emplois au cours du premier mandat. Voilà ce que le premier ministre a dit. Je lui ai donné une deuxième chance de modifier le nombre parce que les prévisions du Conference Board étaient de 1 600 emplois. Tout à coup, le premier ministre voit la situation sous un angle complètement différent.



Quand le premier ministre parle de... Ses paroles et ses actes sont deux choses différentes. Il affirme maintenant vouloir travailler en juillet. Pour notre part, nous voulons collaborer. Nous l'avons clairement montré. S'il en est ainsi, le premier ministre devrait retirer la motion de clôture pour que nous reprenions les travaux la semaine prochaine.

L'hon. M. Gallant : À mon avis, les gens du Nouveau-Brunswick voient clair dans les manœuvres de l'opposition. Le vendredi où, du côté du gouvernement, nous avons convenu d'adopter les projets de loi qui amélioreront la qualité de vie des gens du Nouveau-Brunswick... Pour ce faire, nous avons mis de côté certains projets de loi afin de nous assurer que les parlementaires du côté de l'opposition estiment avoir assez de temps pour débattre des projets de loi importants que nous adopterons aujourd'hui. Ils ont l'audace de prendre la parole le dernier jour pour dire : Ah oui, nous voulons rester ici plus longtemps.

Toutefois, les actes et les paroles des gens de l'opposition en disent davantage, car ils permettent de dévoiler la vérité. Les gens d'en face pensent en vérité qu'ils sont retenus ici en juillet. Le chef de l'opposition l'a dit hier. Les actes posés par les gens d'en face, dont le fait de nous demander de retirer le projet de loi sur les droits de scolarité gratuits afin de pouvoir partir vendredi dernier, parlent davantage que les mots. Les gens d'en face prétendent maintenant qu'une telle demande visait à améliorer le projet de loi. Au contraire, ils ne voulaient pas que la loi sur les droits de scolarité gratuits entre en vigueur en septembre. Eh bien, je peux garantir à la population du Nouveau-Brunswick que nous allons adopter ce projet de loi aujourd'hui. Le projet de loi sur les droits de scolarité gratuits viendra apporter le soutien nécessaire à ceux qui en ont le plus besoin.

M. Fitch : Encore une fois, le premier ministre choisit très soigneusement ses mots aujourd'hui quand il dit que son gouvernement a convenu d'adopter les projets de loi. Son gouvernement a imposé une motion de clôture. Il a imposé une motion de clôture visant à limiter le débat. Le tout est consigné au hansard. C'est enregistré. Le premier ministre ne peut le nier. C'est dans les journaux. C'est dans les médias. Le premier ministre se lève pour dire : Ah, tout est de la faute de l'opposition. Or, nous vous avons demandé de collaborer. Nous avons voulu vous apporter notre aide. Que s'est-il passé? Nous avons essuyé refus sur refus.

Nous avons proposé diverses façons d'améliorer le projet de loi relatif au Programme d'aide aux études. Parlons des 25 millions de dollars que les parlementaires du côté du gouvernement ont retirés... Ils ont retiré 50 millions de dollars et réinjecté quelques dollars. Il reste néanmoins que les gens d'en face ont retiré une importante somme d'argent des caisses du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Nous proposerons aujourd'hui des amendements pour améliorer le Programme d'aide aux études. Voici ce que je demande aux gens d'en face : S'ils veulent améliorer le projet de loi, pourquoi ne votent-ils pas en faveur des amendements que nous voulons apporter pour inclure les universités privées et instaurer une échelle mobile?

L'hon. M. Gallant : Un jour, le chef de l'opposition ne fera plus de politique. Il lira alors le hansard, visionnera les vidéos de ses discours et y constatera les incohérences. Au début, il



parlait de nous. Il nous accusait de ne pas assez collaborer. Il prétend maintenant, en ce dernier jour à l'Assemblée législative, que les parlementaires du côté de l'opposition veulent siéger plus longtemps. Il propose maintenant, soit le dernier jour de la session parlementaire, que des amendements soient apportés à un projet de loi important. Bien entendu, il ne nous en a jamais parlé.

L'opposition dit que les propos sont consignés dans le hansard et enregistrés sur vidéo. Eh bien, devinez quoi. La phrase « Nous sommes retenus ici en juillet » est consignée à jamais. La vérité a éclaté hier. Je comprends. Le chef de l'opposition est fatigué. Il a participé à la période des questions.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Le chef de l'opposition est à l'Assemblée législative. Il fait chaud ici. C'est l'été. Je comprends. Le chef de l'opposition a dit la vérité en faisant un lapsus. Il a dit que les gens de l'opposition se sentaient retenus ici en juillet. Eh bien, cela démontre que tous les autres actes qu'ils ont posés visaient à marquer des points politiques. Toutefois, ne vous inquiétez pas. Nous voulons être ici en juillet pour adopter le projet de loi sur les droits de scolarité gratuits.

Création d'emplois

M. Fitch : Un jour prochain, le député de l'autre côté ne sera plus premier ministre. Pour certains, cela n'arrivera jamais assez tôt.

Nous sommes témoins d'un gouvernement qui a promis de créer 5 000 emplois pendant sa première année au pouvoir et 10 000 emplois au cours de son mandat. Nous en avons été témoins. C'est enregistré. C'est consigné au hansard. Le premier ministre entendra ses propos et se demandera ceci : Pourquoi ai-je fait une promesse si vaine, irréfléchie et inconsidérée? C'était pour se faire élire.

Eh bien, la réalité reprend le dessus. Au Nouveau-Brunswick, le taux de chômage dépasse maintenant la barre des 10 %. En fait, le taux s'établit à 10,3 %, par suite des mesures et des décisions du gouvernement actuel qui ont privé le Nouveau-Brunswick d'emplois, de croissance économique et d'investissements. Nous pouvons examiner un certain nombre de facteurs, dont la hausse des impôts et la TVH. La TVH fait disparaître des emplois. Le premier ministre se mettra-t-il au travail afin de réduire le taux de chômage élevé dans la province?

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. Le temps est écoulé.



L'hon. M. Doherty : Nous avons travaillé très étroitement avec les Premières Nations mi'kmaq et malécite, soit les Wolastoqiyik, pour élaborer des programmes afin de préserver leur langue et leur culture. En fait, il y a d'excellentes idées novatrices pour concevoir des jeux qui permettent aux enfants de ces deux merveilleuses Premières Nations d'apprendre la langue de façon interactive. Nous savons tous très bien que, lorsqu'on perd sa langue, la culture, elle aussi, se perd. Je suis très, très content de la relation que nous entretenons avec les collectivités des Premières Nations pour ce qui est de nos discussions ainsi que des réunions nationales et des pow-wow auxquels nous assistons. La préservation de la langue des Wolastoqiyik est un aspect primordial de notre programme.

M. Coon : Les Wolastoqiyik sont sur le point de perdre leur langue. Il y a plusieurs mois, le gouvernement actuel a reçu des chefs des collectivités une proposition qui réclamait d'urgence un projet visant à établir un programme d'immersion au niveau préscolaire. L'objectif était de lancer le programme à l'automne. Malheureusement, rien ne s'est concrétisé jusqu'à présent, ce qui veut dire qu'une autre année va s'écouler et que les aînés wolastoqiyik qui parlent couramment la langue auront vieilli d'un an. Le premier ministre interviendra-t-il pour accélérer la mise en oeuvre du projet afin que les enfants wolastoqiyik d'âge préscolaire puissent dès cet automne apprendre dans leur propre langue?

L'hon. M. Kenny : En tant que ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, je suis honoré de pouvoir vous dire aujourd'hui que nous avançons au chapitre de la préservation de la langue grâce aux programmes de langues mi'kmaq et wolastoq. Je veux informer la Chambre que des cours de langue mi'kmaq et wolastoq, de niveau débutant et intermédiaire, ont été élaborés. Des cours d'introduction donnés en personne et en ligne ont aussi été mis en place. De plus, un cours de niveau intermédiaire sera bientôt offert en personne. Enfin, des cours en ligne de niveau intermédiaire débiteront en 2017. Nous avons réalisé des progrès à cet égard. Nous voulons nous assurer d'agir dans l'intérêt supérieur des gens du Nouveau-Brunswick. Merci.

M. Coon : Les tout-petits et les enfants d'âge préscolaire ne peuvent pas utiliser Internet et apprendre de cette façon-là. Pour bien des gens, le Nouveau-Brunswick est considéré comme un chef de file des droits linguistiques du fait que les deux langues officielles bénéficient de la protection constitutionnelle. Nous comprenons et chérissons, plus que toute autre province, le lien étroit qu'il y a entre la langue et la culture. David Leitch, avocat établi à Toronto, prépare une contestation constitutionnelle afin de défendre le droit des peuples autochtones à l'instruction dans leur langue. N'attendons pas que les tribunaux imposent des politiques à cet égard. Nous avons maintenant l'occasion de nous affirmer comme chef de file des droits linguistiques au pays. Le premier ministre créera-t-il un groupe de travail pour établir un plan d'action qui permettra de préserver et de revitaliser les langues autochtones dans notre province?

L'hon. M. Kenny : Comme je l'ai dit plus tôt en réponse à la question précédente, notre ministère est très fier de pouvoir travailler avec les collectivités des Premières Nations. Comme je l'ai dit, en proposant des cours en ligne et en collaborant avec les responsables du ministère



de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, nous travaillons avec les Premières Nations à la préservation de leur langue. De plus, je tiens à dire que nous avons réalisé des investissements records dans l'éducation, et ce, dans toute la province.

Nous travaillons avec les Premières Nations, de concert avec le ministre responsable des Affaires autochtones. Nous entretenons de très bonnes relations dans l'ensemble de la province. Je tiens à informer le député d'en face que nous faisons des progrès à cet égard et que nous voulons continuer à préserver les langues en question. Merci.

Fracturation hydraulique

M. Fitch : Je sais que la période des questions est presque terminée, mais certains propos que le premier ministre a tenus doivent être corrigés. Quand il parle de création d'emplois au Nouveau-Brunswick, il doit mettre cela en perspective avec les emplois qu'il a fait perdre à la province.

Lorsque nous étions à Sussex il n'y a pas si longtemps, un groupe de représentants d'entreprises, dont Stephen Moffett Ltd., Alantra et Amsterdam Inn, nous ont dit que leurs affaires pâtaient du moratoire sur l'exploration du gaz de schiste dans la province. Les représentants d'entreprises ont trouvé une solution pour remédier à la situation. Une solution a même été trouvée en ce qui concerne les eaux usées. Les compagnies établies là-bas sont en mesure de régler le problème lié aux eaux usées, mais le gouvernement actuel se tourne les pouces et ne fait rien à cet égard. Pourquoi le premier ministre fait-il perdre des emplois et ne tient-il pas compte des avis, par exemple, au sujet de l'imposition d'un moratoire régional sur l'exploration du gaz de schiste au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Gallant : On aurait cru que le député d'en face aurait pris le temps de bien comprendre le processus lorsqu'il était au gouvernement. Il n'est pas seulement question de traitement. Il est aussi question d'évacuation.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Je ne sais pas. Encore une fois, j'ai posé la question à l'Assemblée législative, mais je n'ai jamais reçu de réponse. Cela signifie-t-il que, selon le chef de l'opposition, Riverview est disposée à s'occuper des eaux usées?

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. À l'ordre.



L'hon. M. Gallant : À mon avis, il est très important de souligner le fait que je n'aurai pas assez de temps aujourd'hui pour passer en revue les 1 000 emplois et plus qui ont été créés au cours des derniers mois avec l'aide d'ONB.

(Exclamations.)

Le président : Je rappelle à l'ordre le chef de l'opposition officielle.

L'hon. M. Gallant : Écoutez, l'économie canadienne ne va pas aussi bien que nous le souhaiterions.

(Exclamations.)

Le président : Je rappelle à l'ordre le député de Carleton. Je suis juste ici.

L'hon. M. Gallant : Toutefois, notre économie a connu une croissance de 1,9 %, soit la croissance la plus importante depuis 2010. Depuis juin de l'année dernière, 1 000 emplois ont été créés au Nouveau-Brunswick, ce qui représente un gain net de 1 000 emplois. Au cours du dernier mois, nous avons enregistré un gain net de 1 200 emplois. Les gens du Nouveau-Brunswick, les entrepreneurs et les entreprises croient en notre province. Ils travaillent d'arrache-pied et réussissent à faire croître notre économie tout en créant des possibilités pour tous.

[*Original*]

M^{me} Dubé : C'est aujourd'hui la dernière séance à la Chambre de la session actuelle. Vu que nous avons encore beaucoup de questions à poser et que le temps est limité, je vous demande s'il est possible d'envisager que, aujourd'hui, la période des questions soit prolongée.

[*Traduction*]

Le président : Y a-t-il consentement unanime?

Des voix : Non.

Le président : Il n'y a pas consentement.

